



La Ville de Paris n'a ouvert aucune négociation en vue d'une vente du Parc des Princes

La Ville de Paris dément l'information du journal Le Parisien selon laquelle une offre aurait été faite au Paris Saint Germain en vue de lui vendre le Parc des Princes.

La Ville de Paris dément formellement l'information publiée vendredi 2 octobre par le journal Le Parisien selon laquelle une offre aurait été faite au Paris Saint Germain en vue de lui vendre le Parc des Princes (16e).

La Ville rappelle qu'une convention d'occupation du domaine public avec le Paris Saint Germain est actuellement en cours pour l'occupation du Parc des Princes jusqu'en 2044. Elle prévoit la réalisation de travaux d'envergure pour 75M€ avant l'UEFA Euro 2016, financés par le Club. Ces travaux, complétés par les travaux de la Ville, ont permis la modernisation rapide et qualitative entre mars 2013 et août 2015 de cet équipement sportif de renommée mondiale.

Cette convention comprend également une redevance au bénéfice de la Ville de Paris, composée d'une part fixe de 1M€ par an et d'une part variable liée à l'évolution du chiffre d'affaires du Club réalisé au Parc des Princes. La vente de l'enceinte n'est donc pas du tout d'actualité.

Sur la méthode, la Ville de Paris souligne par ailleurs qu'un sujet aussi complexe que la cession du Parc des Princes impliquerait des procédures administratives lourdes, une concertation avec les élus du Conseil de Paris et des études précises, réalisées longtemps en amont et de façon transparente et publique. Par ailleurs, il faudrait établir l'intérêt pour la Ville à passer de la convention d'occupation actuelle à une cession du Parc des Princes.

Contact presse : Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr